

VINCENNES

Il teste l'accessibilité des lieux publics aux handicapés

« **D**evenir comme le concours des villes fleuries ou le guide Michelin pour les restaurants, mais en faveur de l'accessibilité pour tous. » Voilà l'ambition du président de l'association Mobilité réduite, créée en 2009 et rassemblant une cinquantaine de membres. Cette année, ce retraité jusqu'au-boutiste se donne pour mission de dresser le classement d'une soixantaine de communes en Ile-de-France afin de faire respecter la loi. Depuis le 1^{er} juillet 2007, elle impose des normes aux nouvelles constructions qui accueillent du public. En 2015, tout devra être en règle sous peine de poursuites judiciaires que Mobilité réduite se dit prête à lancer.

Médiathèque, poste... Hier après-midi, Jean-Michel Royère parcourait Vincennes pour visiter huit bâtiments publics afin d'en évaluer le degré d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ici un comptoir trop haut, 0 point, là une bande sur la porte vitrée pour ne pas la prendre en pleine figure, 1 point, dans l'ascenseur, une voix annonce l'ouverture et la fermeture des portes, 2 points.

La ville s'est améliorée

Sur la base de douze critères, l'extérieur comme l'intérieur sont passés au peigne fin par Jean-Michel Royère. Lui-même marche difficilement, séquelle d'une poliomyélite contractée à l'âge de 2 ans. Sur sa canne, des traits permettent de calculer la largeur de l'entrée d'un ascenseur, la hauteur d'un ressaut (saillie sur un plan horizontal)... Il a l'œil et il connaît la loi sur le bout des doigts. « Cette place de stationnement n'est pas assez large. Comment un handicapé peut-il sortir sa chaise roulante ? » s'agace-t-il en face



VINCENNES, HIER. Président de l'association Mobilité réduite, Jean-Michel Royère s'est donné la mission de vérifier le degré d'accessibilité des lieux publics dans une soixantaine de villes franciliennes.

(LP/O.B.)

de la poste. Il précise que la mobilité réduite concerne aussi les femmes enceintes ou les touristes avec des valises. Au commissariat de police, il se prend pour un inspecteur auprès des agents d'accueil. Dans le bâtiment de la police municipale, il s'avance au comptoir : « Monsieur, on va faire un petit quiz. Combien risque-t-on si on utilise une carte GIC-GIG (NDLR : la carte d'invalidité) sans autorisation ? » Avant que son vis-à-vis puisse répondre, la réponse tombe : « 1 500 € ! » Alors que Vincennes avait écopé d'une note de

3,58/10 pour la voirie l'an dernier, Jean-Michel Royère apparaissait plutôt satisfait hier. « C'est correct, ils ont fait des travaux il n'y a pas longtemps, ça se voit. » Si la ville n'obtiendra pas de « félicitations », elle évitera le « carton rouge ». Une dizaine de communes dans le Val-de-Marne passeront à la moulinette d'ici à octobre et figureront au classement national du 11 février.

QUENTIN DESCAMPS

Association Mobilité réduite : www.accessible-pourmoi.com. Tél. 09.50.10.95.33.